

Putscheid, le 18.08.2019



ADMINISTRATION COMMUNALE
L-9462 PUTSCHEID
G.-D. de Luxembourg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que les arrêtés avec les numéros 3A/2018/0660/149(3) du 17 août 2020, 3A/2018/0660/149déro.1 du 5 juin 2018 et 3A/2018/0660/149 déro.4 du 5 juin 2018 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorise le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) à exploiter un centre thérapeutique pour jeunes à Putscheid.

Le public est informé de cette décision en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours.

Pendant toute la durée de l'exploitation une copie de l'autorisation délivrée est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

le secrétaire,